

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°34 (arrêté de promulgation du 18 décembre 1929).....

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 décembre 1929

Numéro JO
n° 397 du 31/12/1929

Date du numéro
31 décembre 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 22 octobre 1929 et l'arrêté annexé relatifs aux paiements à effectuer pour le compte des services locaux des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1, Sont promulgués à la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 22 octobre 1929 et l'arrêté annexé, susvisés, relatifs aux paiements à effectuer pour le compte des services locaux des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie;

chapon-baissac